

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 06 juin 2011 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon  
Maire  
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault  
Monsieur Mario Laplante  
Madame Noëlle Jodoin

Madame Martine Lavoie  
Monsieur Serge Ménard  
Monsieur Martin Carrier

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- Adoption de l'ordre du jour**

### **2- Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et du procès-verbal de la séance ordinaire tenues du 02 mai 2011.

### **3- Administration financière**

3.1 Comptes à payer.

### **4- Administration général**

4.1 Dépôt de la lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, au sujet de la semaine de la municipalité.

4.2 Congrès annuel de la FQM.

### **5- Sécurité publique et sécurité civile**

5.1 Dépôt du rapport du comité des Services de sécurité incendie et premiers répondants du 16 mai 2011.

5.2 Achat de cagoules, casques et valve.

5.3 Achat d'un radio pour les premiers répondants.

5.4 Facturation à Équipements Levasseur.

5.5 Daviau & Frères et monsieur Bruno Bousquet.

### **6- Transport routier**

6.1 Dépôt du rapport du responsable des travaux publics.

6.2 Ponceau transversal face au 2354 rang 8.

6.3 Nettoyage de fossés au 2445 rang 8, rang 21 et rang 11.

6.4 Demande de monsieur Benoît Goderre (nettoyage de fossé)

6.5 Nettoyage bout de la rue Leclerc.

6.6 Achat de terrain à monsieur Fernand St-Onge (mandat à Me Christian Daviau, notaire et monsieur Daniel Touchette, arpenteur-géomètre).

6.7 Embauche d'un employé temporaire en voirie et aménagement.

6.8 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2011-2012 (PAARRM).

6.9 Modification à l'horaire de travail.

- 6.10 Piquetage du rang 6 (entre le Chemin Milton et 1414 rang 6).
- 6.11 Estimé de coûts du rang grand 8, rang 9 et rang 11 et mandat pour soumettre une demande de subvention dans le cadre du Programme Chantier Canada-Québec.
- 6.12 Prévission de dépenses concernant le projet d'empierrement pour les accotements du rang 11 et de la Grande Ligne.

**7- Hygiène du milieu**

- 7.1 Résultat des soumissions concernant les honoraires professionnels pour le barrage Georges-Maurice.
- 7.2 Puits – Protocole ESSIDES (mandat).
- 7.3 Paiement final pour les puits (facture GO330802).
- 7.4 Infractions à l'environnement (information).

**8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

- 8.1 Rapport des permis émis et de l'inspecteur en bâtiment du mois de mai 2011.
- 8.2 Adoption du premier projet de règlement 2011-44 modifiant le règlement d'urbanisme # 2006-22.

**9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**

- 9.1 Dépôt du rapport du Comité des loisirs du 24 mai 2011.
- 9.2 Diverses demandes du comité des loisirs.
- 9.3 Pavillon/abri extérieur (mandat à monsieur Yvon Boulianne, architecte).
- 9.4 Nomination de la responsable de la bibliothèque.
- 9.5 Ajout d'un animateur de camp de jour.
- 9.6 Annulation du compte CRF1000312.
- 9.7 Protocole d'entente entre la ligue de soccer de Saint-Dominique et la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton (adoption et mandat).

**10- Avis de motion**

- 10.1 Règlement 2011-44 modifiant le règlement d'urbanisme # 2006-22 visant à clarifier les définitions de cour avant et cour avant secondaire.

**11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**

- 11.1 Adoption du règlement 2011-40 modifiant le règlement d'urbanisme 2006-22 visant à clarifier les définitions de cour avant et cour avant secondaire.

**12 Affaire(s) nouvelle(s)**

**13- Période de question(s)**

**14- Levée (ou ajournement) de la séance**

\*\*\*\*\*

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 164-06-2011**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que soumis et de rajouter à l'item 12.1 : Achat de dossards et camisoles.

**2.1 Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 02 mai 2011**

**Résolution 165-06-2011**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de l'assemblée de consultation publique et de la séance ordinaire du 02 mai 2011 telles que rédigées.

### **3.1 Comptes à payer**

#### **Résolution 166-06-2011**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 26,212.49\$, les comptes payés au montant de 43,975.31\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 02 mai 2011 au montant de 196,571.47\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

### **4.1 Lettre de monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**

La lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, relativement à la Semaine de la municipalité est lue et déposée.

### **4.2 Congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités**

Information est donnée aux élus que les Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) se tiendront à Québec les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2011.

#### **Résolution 167-06-2011**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire le maire et deux membres du Conseil aux assises annuelles des élus qui se tiendra les 29, 30 septembre et premier octobre 2011 à Québec et que les frais d'inscriptions, de repas, de déplacement et d'hébergement soient défrayés par la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le tout conformément au règlement 2011-42.

### **5.1 Dépôt du rapport du Comité du Service de Sécurité Incendie et Premiers répondants du 16 mai 2011**

Le rapport est déposé.

### **5.2 Achat de cagoules, casques et valve**

#### **Résolution 168-06-2011**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'acquisition de 8 cagoules (35\$ chacune), 5 casques (250\$ chacun) et une valve pour lance perforatrice (200\$) pour un montant total de 1,730\$, taxes en sus. Poste budgétaire (02-220-00-650).

### **5.3 Achat d'un radio pour premier répondant**

Considérant que le système de communication actuel des premiers répondants (téléavertisseurs) n'est pas efficace à 100%;

Considérant que depuis l'abandon de la ligne (phone patch), la seule façon pour Alerte Santé d'avertir les premiers répondants qu'ils sont demandés pour une intervention est d'envoyer le message sur les téléavertisseurs;

#### **Résolution 169-06-2011**

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner la dépense pour l'achat d'un radio usagé et son installation afin de permettre à la centrale Alerte Santé de rejoindre les premiers répondants via leurs radios de pompiers. Le coût est entre \$850 et \$1100, le montant pourra être pris dans le poste budgétaire 02-230-641-00 et l'achat des items suivants sera reporté à 2012 (trousses de PR, cylindre médical et régulateur)

#### **5.4 Facturation à Équipements Levasseur**

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a acheté un camion citerne inter 8600 chez les Équipements d'incendie Levasseur inc;

Considérant que les Équipements d'incendie Levasseur inc. ont accepté, selon le compte rendu de la rencontre de préconstruction tenue le 07 mai 2009, item 2.1 :  
"Pour votre information, le millage du véhicule est environ 265 000 milles. *Nous vous offrons donc une garantie de 2 ans sur moteur, transmission et différentiel*";

Considérant que la Municipalité a fait réparer ce véhicule chez Rainville Automobile (1975) inc. pour une fuite d'huile au devant du moteur et remplacer l'assiette avant du moteur ainsi que le joint d'étanchéité selon la facture à laquelle le camion a été réparé le 20 décembre 2010;

Considérant que cette facture a été payée par la municipalité et rechargée à Équipements Levasseur inc. le 12 janvier 2011 et qu'un avis est expédié à tous les mois;

Considérant que le montant de 2,160.55\$, intérêt en sus, ne sont pas encore payé malgré un avis écrit en date du 26 avril et 12 mai 2011;

#### **Résolution 170-06-2011**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'aviser les Équipements d'incendie Levasseur inc. que si le compte CRF110007 au montant de 2,160.55\$, intérêts en sus, ne sont pas payés dans les 15 jours de la réception du relevé de compte, expédié par courrier recommandé, la municipalité mandate le directeur général à prendre les procédures nécessaires auprès de son procureur pour remédier à la situation.

#### **5.5 Daviau & Frère et monsieur Bruno Bousquet**

Le directeur général informe les membres du Conseil qu'il a eu une rencontre avec monsieur Marcel Leclerc, de Daviau et Frères inc. concernant la possibilité de s'alimenter en eau en cas de sinistre lorsque la compagnie implantera une réserve d'eau avec gicleurs.

Monsieur Leclerc n'a pas d'objection à ce que le service incendie utilise la réserve d'eau lorsque les installations seront faites.

Aucune réponse de monsieur Bousquet.

## **PROJET 6.1**

### **6.1 Rapport du responsable des travaux publics**

Le rapport est déposé.

### **6.2 Ponceau transversal face au 2354 rang 8**

Considérant que le ponceau transversal du chemin face au 2354 rang 8 est problématique puisqu'il n'est pas assez profond pour drainer le fossé opposé et trop petit ;

#### **Résolution 171-06-2011**

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de poser un ponceau de 30 pouces de diamètre à la place du ponceau actuel et de replacer le nouveau ponceau à environ 200 pieds plus à l'ouest pour un estimé actuel de l'ordre de 6,617.\$, taxes en sus. Il est aussi demandé d'avoir l'information à combien sera l'estimé de l'asphalte. (02-320-00-521-03)

### **6.3 Nettoyage de fossés au 2445 rang 8, rang 21 et rang 11**

Considérant les demandes soumises dans le rapport du directeur des travaux publics en ce mois de juin 2011;

#### **Résolution 172-06-2011**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser :

- a) D'enlever le ponceaux transversal près du 2445 rang 8 au montant d'environ 980\$, taxes en sus, et d'autoriser l'excavation d'un fossé (02-320-00-521-03);
- b) D'autoriser le nettoyage du fossé dans le rang 21 pour somme d'environ 5,400\$, taxes en sus (02-320-00-521-04);
- c) D'autoriser le nettoyage de fossés du rang 11, phase 1, par Entreprise C. Provost au montant d'environ 11,625\$, taxes en sus (02-320-00-521-04).

### **6.4 Demande de monsieur Benoît Goderre (nettoyage de fossé)**

Considérant la demande de monsieur Benoît Goderre pour nettoyer le fossé dans le rang 10 sur une longueur de 600 pieds car ces sorties de drains sont bouchées;

#### **Résolution 173-06-2011**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le nettoyage de fossé sur une longueur d'environ 600 pieds et d'affecter le budget pour une somme d'environ 520\$, taxes en sus. (02-320-00-521-04)

### **6.5 Nettoyage au bout de la rue Leclerc**

Considérant que la Municipalité est propriétaire de la rue Leclerc ;

Considérant la demande de madame Sylvianne Tanguay ;

#### **Résolution 174-06-2011**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nettoyer, ramasser les roches et niveler la partie de rue Leclerc, sise entre les propriétés 950 rue des Pins et le 920 rue des Champs et d'autoriser les travaux au montant d'environ 290\$, taxes en sus.

*Madame Noëlle Jodoin déclare qu'elle a un lien familial dans le dossier qui suit et se retire de la salle des délibérations.*

**6.6 Achat de terrain à monsieur Fernand St-Onge (mandat à monsieur Daniel Touchette, arpenteur-géomètre et Me Christian Daviau, notaire)**

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a signé un acte d'accord avec monsieur Fernand St-Onge pour acquérir une partie du lot 3 556 577 du cadastre du Québec pour une superficie d'environ 536.45 mètres carrés pour effectuer un projet d'aménagement de fossé;

**Résolution 175-06-2011**

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater monsieur Daniel Touchette, arpenteur-géomètre pour l'acquisition pour la somme de 1.00\$ d'une parcelle de terrain d'environ 0.6096 mètre de largeur par une longueur de 880 mètres pour une superficie d'environ 536.45 mètres afin de faire partie du chemin public et de mandater Me Christian Daviau, notaire pour effectuer le contrat à cet effet. (02-320-00-411)

*Madame Noëlle Jodoin reprend son siège à la table des délibérations.*

**6.7 Embauche d'un employé temporaire en voirie et aménagement**

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a ouvert un poste temporaire de préposé aux travaux publics, à l'entretien des surfaces gazonnées et aux plates-bandes ;

Les élus prennent connaissance des candidatures concernant le poste en voirie et aménagement;

**Résolution 176-06-2011**

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher monsieur Xavier Deslandes étant la personne qui ressemble le plus au profil demandé et ce, aux conditions de travail décrits dans l'offre d'emploi.

**6.8 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

Le directeur général informe les membres du Conseil que la Municipalité recevra une aide financière du député de Johnson, monsieur Étienne-Alexis Boucher, de l'ordre de 22,000\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2011-2012.

**Résolution 177-06-2011**

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de décréter les priorités

municipales suivantes et de faire des travaux de rechargement dans les rangs suivants :

Rang Petit 11 : 50,000\$  
Rang Petit 10 : 45,000\$  
Chemin Gazaille : 22,500\$

#### **6.9 Modification à l'horaire de travail**

Considérant que la semaine de travail est de 40 heures par semaine pour les employés de voirie;

Considérant que les employés demandent de commencer à 07H00 le matin et de terminer l'après-midi à 17H00 du lundi au jeudi;

Considérant que les employés demandent à ne pas travailler le vendredi après-midi vu les heures travaillées plutôt tôt le matin et qu'il y aura toujours une personne sur appel;

#### **Résolution 178-06-2011**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser les heures de travail du lundi au jeudi de 07H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H00 et le vendredi de 08H00 à 12H00 pour la période estivale.

#### **6.10 Piquetage du rang 6 (entre le chemin Milton et le 1414 rang 6)**

Cet item est retiré.

#### **6.11 Estimé de couts pour la réfection du rang 8, rang 9 et rang 11 et mandat pour soumettre une demande de subvention dans le cadre du Programme Fonds Chantier Canada-Québec**

Considérant qu'il serait opportun de prévoir les coûts de réfection et de pose d'asphalte sur les rangs 8, 9 et 11;

Considérant qu'il faut soumettre une demande de subvention dans le cadre du Programme Fonds Chantier Canada-Québec;

#### **Résolution 179-06-2011**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme EXP inc. pour préparer un estimé des coûts de réfection et de pose de bitume dans les rangs 8, 9 et 11 et de mandater la dite firme à remplir les formulaires nécessaires à la demande de subvention dans le cadre du programme Fonds Chantier Canada-Québec.

#### **6.12 Prévision de dépenses concernant le projet d'empierrement pour les accotements du rang 11 et de la Grande Ligne**

Considérant que le projet représente une somme estimée de 5,800\$ du kilomètre;

Considérant que le projet représente une somme total de 68,440\$, taxes en sus;

Considérant l'article 936 du Code municipal;

#### **Résolution 180-06-2011**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- a) D'effectuer les travaux d'empierrement pour les accotements du rang 11 (6 kilomètres) et de la Grande Ligne (5.8 kilomètres);
- b) De respecter l'article 936 du Code municipal en allant en soumission par voie d'invitation écrite;
- c) D'affecter la dépense d'empierrement des accotements à même les revenus reportés du droit aux Carrières et Sablières.

#### **7.1 Résultat des soumissions concernant les honoraires professionnels pour le barrage Georges-Maurice (mandat pour négociation)**

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite relativement aux services professionnels pour travaux d'ingénierie nécessaire à la préparation des plans, devis et surveillance des travaux pour le projet du barrage Georges-Maurice;

Considérant que seule la firme EXP a soumissionné et que le montant dépasse 100,000\$ et que nous devons, conformément à l'article 935 du Code municipal, aller en soumission publique ou s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre sans toutefois changer les modalités, conformément à l'article 938.3 du Code municipal;

#### **Résolution 181-06-2011**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander à la firme EXP inc. si elle prête à effectuer les travaux de préparation de plans, devis et surveillance des travaux pour le projet de réfection du barrage Georges-Maurice à un taux ne dépassant pas 100,000\$, taxes nettes taxes incluses à défaut de quoi, la municipalité retournera en soumission publique et de mandater le directeur général à préparer les documents à cet effet conformément à la Loi.

#### **7.2 Puits – Protocole ESSIDES (mandat)**

Considérant que le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) considère que l'eau est ESSIDES;

Considérant que cette exigence implique qu'une personne reconnue compétente doit faire le suivi des systèmes d'eau potable, d'indiquer la turbidité dans un registre cinq fois par semaine et d'en faire les échantillons;

Considérant les coûts que cela va coûter;

Considérant la rencontre avec monsieur Yves Aubin de la firme Laforest Nova Aqua et des discussions qui ont été tenues et des alternatives suggérées;

#### **Résolution 182-06-2011**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Laforest Nova Aqua afin d'effectuer le protocole ESSIDES aux deux traitements d'eau potable qui consiste en 26 semaines d'échantillonnage d'eau et représentant une somme estimée à 1,400\$, taxes en sus, par site. (02-701-20-420) (02-701-40-420)

#### **7.3 Paiement final pour les puits (facture GO330802)**

Considérant la recommandation de la firme Laforest Nova Aqua;

#### **Résolution 183-06-2011**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de payer à Plomberie Goyer inc. la somme de 4,975.53\$, taxes incluses, étant le paiement final pour les travaux d'eau d'osmose au chalet des loisirs et au centre communautaire et que ce montant soit défrayé à même le surplus non affecté. (03-310-70-725-08) (03-310-71-725-09)

#### **7.4 Infractions à l'environnement (information)**

Considérant que diverses personnes commettent des infractions à l'environnement;

Considérant qu'un représentant du ministère de l'Environnement, monsieur Jonathan Davies, a été rejoint suite à une plainte et que ce dernier souhaite être avisé lorsqu'il y a infraction;

#### **Résolution 184-06-2011**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'ajouter le numéro de téléphone de monsieur Jonathan Davies du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs dans le journal municipal.

#### **7.5 Demande de monsieur Serge Lépine (délai pour conformité de fosse septique et champ d'épuration)**

Considérant la demande de monsieur Serge Lépine afin d'obtenir un délai pour l'implantation d'une fosse septique et un champ d'épuration;

#### **Résolution 185-06-2011**

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une extension de temps pour que les propriétaires puissent terminer leurs travaux relativement aux fosses septiques et champs d'épuration. En conséquence, les personnes dont la vidange de fosses était planifié en 2011 auront jusqu'à la prochaine vidange en 2013 pour terminer leurs installations septiques conforme à la réglementation et ceux qui seront vidangés en 2012 auront jusqu'en 2014 pour terminer leur travaux concernant les fosses septiques et champs d'épuration.

Lorsqu'il y aura constat de rejet dans l'environnement, le propriétaire devra se conformer à la réglementation provinciale Q-2, r.22. en effectuant les correctifs nécessaires dans les plus brefs délais.

#### **7.6 Demande de monsieur Yves Marc Aurèle (délai supplémentaire)**

Considérant la demande de monsieur Yves Marc Aurèle afin d'obtenir un délai supplémentaire jusqu'à la fin du mois de juillet 2011 pour parvenir à nettoyer son terrain sis au 953 rang de l'Égypte (cadastre 3 557 012 du cadastre du Québec);

#### **Résolution 186-06-2011**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder un **dernier délai jusqu'au 31 juillet 2011** pour terminer les travaux de nettoyage de son terrain à défaut de quoi, la réglementation municipale s'appliquera.

### **8.1 Rapports des permis émis du mois de mai 2011**

Les rapports sont déposés.

### **8.2 Projet de modification du règlement d'urbanisme (mandat)**

Considérant que le tableau 22.3.5-A de l'article 22.3.5 relatif aux normes d'implantation concernant l'occupation d'un terrain à des fins d'entreposage extérieur ne concorde pas avec la grille de spécifications, tableau A;

Considérant que la grille de spécification prévaut;

Considérant que ce projet de modification est sujet à une approbation référendaire;

#### **Résolution 187-06-2011**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater monsieur Ahmed Labbaci afin de produire un projet de règlement pour régulariser la situation.

### **8.3 Démission de monsieur Mathieu Riopel à titre d'inspecteur en bâtiment et responsable de l'application du règlement Q-2,r.22**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la lettre de démission de monsieur Mathieu Riopel à titre d'inspecteur en bâtiment et responsable de l'application du règlement Q-2, r.8 sur le traitement des eaux des résidences isolées. Cette démission sera effective le 17 juin 2011.

#### **Résolution 188-06-2011**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la démission de monsieur Riopel et de remercier ce dernier pour les bons services rendus à la municipalité dans l'exercice de ses fonctions.

### **8.4 Embauche de monsieur Ahmed Labbaci**

Considérant la démission de monsieur Mathieu Riopel à titre d'inspecteur en bâtiment;

Considérant que monsieur Ahmed Labbaci remplace temporairement monsieur Riopel;

#### **Résolution 189-06-2011**

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher en permanence monsieur Ahmed Labbaci à titre d'inspecteur en bâtiment et responsable de l'application du règlement sur le traitement des eaux usées pour les résidences isolées Q-2, r.22 et de conclure, s'il y a lieu, une entente entre la Municipalité de Saint-Louis et/ou la Municipalité de Saint-Bernard et la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et de signer un contrat avec monsieur Ahmed Labbaci et d'autoriser madame Raymonde Plamondon, Maire et le Directeur général monsieur Robert Leclerc à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, l'entente et le contrat à intervenir. Qu'une période de probation de 3 mois soit allouée. Il est demandé d'avoir une rencontre avec monsieur Ahmed Labbaci.

### **9.1 Dépôt du rapport du Comité des loisirs du 24 mai 2011**

Les rapports sont déposés.

## **9.2 Diverses demandes du comité des loisirs**

### **Résolution 190-06-2011**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de fournir au comité des loisirs dans le cadre des activités du Festi-Sable les services de tracteur ainsi qu'un conducteur, de s'assurer qu'il y ait de la chaux en quantité suffisante ainsi qu'un terrain de volleyball sans mauvaises herbes en autant qu'un employé de la municipalité soit disponible.

### **9.3 Pavillon/abri extérieur (mandat à monsieur Yvon Boulianne, architecte)**

Considérant que la Municipalité désire effectuer la construction d'un pavillon/abri extérieur au terrain des loisirs;

Considérant que les plans d'un bâtiment public doivent être réalisés par un architecte;

Considérant les recommandations d'un entrepreneur;

Considérant que l'offre de service de monsieur Boulianne est de l'ordre budgétaire de 3,200\$ pour le concept préliminaire et des frais de l'ordre de 90\$ / heures (architecte) et 70\$ / heure (technicien sénior) pour autre travaux non-inclus dans la présente offre, le tout taxes en sus ;

*Messieurs Mario Laplante et Martin Carrier s'opposent à l'offre de services soumise trouvant cette offre trop onéreuse ;*

### **Résolution 191-06-2011**

En conséquence,

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à la **majorité** des conseillères et des conseillers de mandater monsieur Yvon Boulianne, architecte, afin de préparer les plans selon l'offre de services en date du 21 avril 2011. (03-310-70-725-08)

## **9.4 Nomination de la responsable de la bibliothèque**

Considérant que madame Denise Brouillette a informé la Municipalité de son intention de laisser la charge de responsable de la bibliothèque;

Considérant que, suite à l'avis public, la Municipalité a reçu 3 curriculum vitae;

### **Résolution 192-06-2011**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer madame Claudine Morin à titre de responsable de la bibliothèque et de remercier les autres personnes qui ont montré leur intérêt à ce poste. La Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire remercier, d'une façon toute particulière, madame Denise Brouillette pour toutes ses années de service pour la communauté à titre de responsable de la bibliothèque municipale.

### **9.5 Ajout de deux animateurs(trices) de camp de jour**

Considérant qu'il y a 67 inscriptions au camp de jour ;

Considérant le nombre insuffisant d'animateurs au camp de jour et qu'il faut rajouter une personne de plus;

#### **Résolution 193-06-2011**

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher mesdames Joanie Tremblay et Patricia Labrecque à titre d'animatrices de camp de jour selon le salaire minimum.

### **9.6 Annulation du compte CRF1000312**

Considérant que la Municipalité a facturé un montant pour des méfaits au chalet des loisirs;

Considérant qu'après information, les frais en justice coûteraient plus chers que la somme réclamée;

#### **Résolution 194-06-2011**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'annuler le compte CRF1000312 au montant de 400\$ plus les intérêts en cours et d'abroger la résolution 41-02-2011.

### **9.7 Protocole d'entente entre la ligue de soccer de Saint-Dominique et la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton (adoption et mandat)**

Considérant une vérification avec madame Nicole Gaudette, courtier d'assurance pour la Municipalité et avec monsieur Michel Richard, coordonateur des sports à la ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant que les membres organisateurs de la Ligue de soccer de Saint-Dominique ne sont pas couverts par aucune assurance pour le bénévolat qu'ils réalisent dans l'organisation du soccer au sein de l'Association du soccer de Saint-Hyacinthe;

Considérant que les membres du Conseil prennent connaissance du protocole d'entente entre la Ligue de soccer de Saint-Dominique et la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

#### **Résolution 195-06-2011**

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- a) d'adopter le protocole d'entente entre la Ligue de soccer de Saint-Dominique et la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;
- b) que mandat soit donné aux membres organisateurs de la ligue de soccer et du comité résidant à Saint-Valérien-de-Milton d'organiser les activités de soccer;
- c) que les membres de Saint-Valérien-de-Milton soient couverts par la police d'assurance de la Municipalité à titre de bénévoles.

**10.1 Avis de motion pour adopter un règlement # 2011-44 modifiant l'article 7 du règlement 561.01 concernant l'entretien des chemins, ponts, ponceaux, fossés de chemin et la fermeture des fossés.**

Monsieur Martin Carrier donne avis de motion afin de soumettre, lors d'une séance ultérieure, un règlement # 2011-44 pour adoption qui modifiera l'article 7 du règlement 561.01 en ajoutant un article afin de déterminer le partage des frais de nettoyage de ponceaux entre les propriétaires riverains.

**11.1 Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**

**RÈGLEMENT 2011-40  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME N<sup>o</sup> 2006-22**

**OBJET(S) :**

Visé à clarifier les définitions de cour avant et cour avant secondaire

***PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON***

---

**PRÉAMBULE**

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ., C. a-19.1) une municipalité peut modifier son Règlement d'urbanisme;

Attendu que la présente modification vise à :

- Revoir certaines définitions aux niveaux des cours

Attendu qu'un avis de motion a été donné le premier mars 2011 avec dispense de lecture;

**Résolution 196-06-2011**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de décréter ce qui suit:

**Articles**

**1. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de «*Règlement n<sup>o</sup> 2011-40 modifiant le Règlement d'urbanisme n<sup>o</sup> 2006-22*» de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

**2. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement de modification.

**3. MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.5**

L'article 2.5 du Règlement d'urbanisme est modifié par :

a) Le remplacement de la définition «Cour avant principale» par ce qui suit :

« **Cour avant :**

Espace compris entre la ou les lignes de l'emprise de rue et les lignes latérales délimitant le terrain, le ou les murs avant du bâtiment principal et leurs prolongements respectifs. Les cas pour les différentes formes de terrains sont illustrés à la figure des cours ci-dessous.»

b) Le remplacement, de la définition « Cour avant secondaire » par ce qui suit :

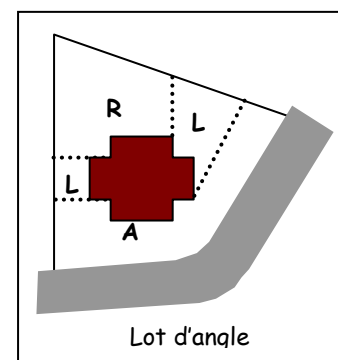
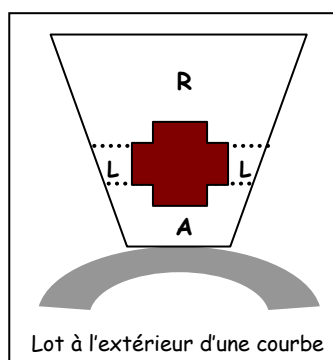
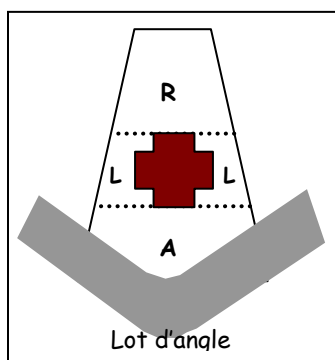
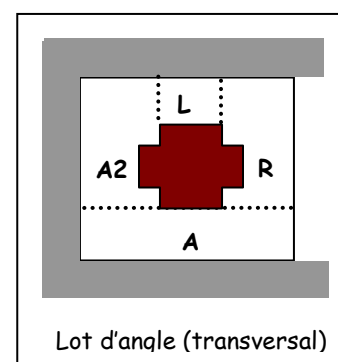
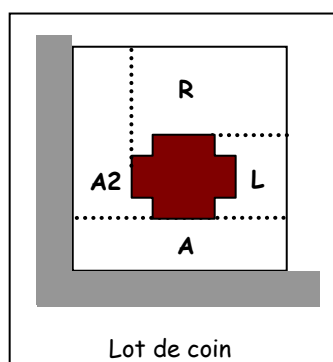
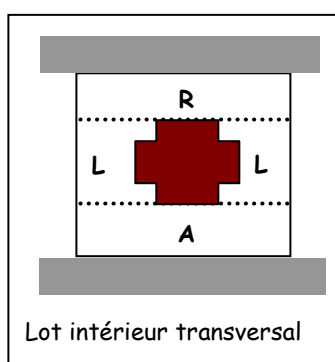
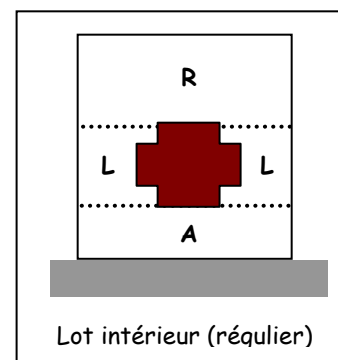
« **Cour avant secondaire :**

Sur un lot de coin, ou un lot d'angle, cour avant qui n'est pas située devant la façade principale du bâtiment. Les cas pour les différentes formes de terrains sont illustrés à la figure des cours ci-dessous. »

c) L'insertion, après la définition du mot « Cour avant principale secondaire » des figures suivante :

Figure des cours

- A : Cour avant
- A2 : Cour avant secondaire
- L : Cour latérale
- R : Cour arrière
- : Emprise de rue
- : Bâtiment principal



#### 4. EFFET DE L'ANNULATION D'UNE DISPOSITION

Même si l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement de modifications, des documents d'accompagnement et cartographiques, ou de leurs annexes est déclarée être sans effet, les autres dispositions continueront de s'appliquer jusqu'à ce qu'elles soient modifiées conformément à la loi.

#### 5. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'URBANISME MODIFIÉ

Le Règlement d'urbanisme, tel que ci-dessus modifié, est par le présent règlement adopté et fait partie intégrante de ce règlement, comme si au long réité.

#### 6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Raymonde Plamondon  
Maire

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Premier projet de règlement adopté le :	Premier mars 2011
Avis de motion :	Premier mars 2011
Projet de règlement transmis à la MRC le :	15 mars 2011
Avis de l'assemblée de consultation publique :	07 avril 2011
Assemblée de consultation tenue le :	02 mai 2011
Second projet adopté le :	02 mai 2011
Règlement adopté le :	06 juin 2011
Transmission à la MRC le :	13 juin 2011
Certificat délivré par la MRC le :	23 juin 2011
Avis public d'entrée en vigueur donné le :	29 juin 2011
Entrée en vigueur le :	29 juin 2011

#### 12. Affaires nouvelles

##### 12.1 Achat de dossards et camisoles

##### Résolution 197-06-2011

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter chez Distribution Sports Loisirs des camisoles et dossards pour le soccer au montant de 873.80\$, taxes incluses. Les dossards seront identifiés au nom de St-Valérien-de-Milton.

#### 13 Période de questions

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

#### 14 Levée de l'assemblée ou ajournement

##### Résolution 198-06-2011

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 21H30.

---

Raymonde Plamondon  
Maire

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Certificat de crédits suffisants**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n<sup>os</sup> 2007-09 et 2007-10.  
En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 06 juin 2011.

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier